**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU**

**MARDI 22 DECEMBRE 2020.**

Le conseil municipal d’Audon s’est réuni ce jour, mardi 22 décembre 2020 à 20h30 (vingt-deux décembre deux mille vingt à vingt heures trente), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent Nolibois.

**Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Johan LOPEZ, Dominique LACAUSSAGUE.

**Absent excusé :** Pascal TRIPAULT ayant donné pouvoir au Maire.

*La convocation du conseil municipal a été affichée en Mairie le 15 décembre 2020.*

*Mme LABAT Carole est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Délibération validation des modifications des statuts CCPT
2. Délibération modificative du budget
3. Terrains LAPEYRE
4. Adressage GPS
5. Retour sur RDV avec l’UTD 40
6. Budget 2021
7. Règlement tables et bancs
8. Poteau et miroir de l’église

**1 - Délibération validation des modifications des statuts CCPT**

Monsieur le Maire fait part des dernières délibérations communautaires. La CCPT a pris la décision d’abandonner la compétence TAP (Temps d’Accueil Périscolaire) qui était une compétence facultative ce qui oblige à une modification statutaire. Toutes les communes de la CCPT doivent valider cet abandon de compétences puis à chacune de décider de continuer les TAP, de passer d’une semaine de 4.5 jours à 4 jours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l’abandon de la compétence TAP par la CCPT et par voie de conséquence la modification statutaire qui en découle.

**2- Délibération modificative du budget**

Suite à des impayés, nous sommes tenus de mettre ces sommes non payées en « admission en non-valeur ». C’est une écriture comptable. Cela représente 2 impayés d’une valeur de 140.08€ datant de 2018.Aprés en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL adopte la délibération modificative visant à prendre en compte cette écriture comptable

**3- Terrains LAPEYRE**

Monsieur le Maire a reçu l’accord écrit des 3 propriétaires LAPEYRE pour la vente des terrains à 8€ le m2. C’est une zone aménageable du PLUI.

Les terrains vont être achetés par l’EPFL (Etablissement Public Foncier des Landes) qui va faire « un portage foncier » pour le compte de la commune. Cette opération aura l’avantage de n’engager que très peu de crédits communaux.

Les opérations d’actes sont prévues en 2021 et vont s’enchainer. L’objectif étant de réaliser une opération similaire à celle faite à Meilhan : Les propriétaires Lapeyre vont vendre les terrains à la commune d’Audon via l’EPFL et la commune d’AUDON, via l’EPFL, va aussitôt les revendre à un aménageur et plus précisément la SATEL (Société d’Aménagement Touristique et d’Equipement des Landes) pour lancer un aménagement de 8 lots d’habitation.

La SATEL a pour rôle d’aménager la zone et de la commercialiser. Ces terrains seront répartis en 8 lots, viabilisés d’environ de 1000 à 1100 m2. Le projet, pour rester dans un domaine de tarification attractif, sera minimaliste et pourra évoluer dans le temps. Le chemin sera recouvert de graves et non de bitume. Des gaines seront prévues pour l’éclairage public, installé dans un second temps. Les lots seront viabilisés en eau et électricité. La commune restera partie prenante dans les choix et notamment ceux des futurs acheteurs.

Le rôle de la commune sera d’aménager un espace vert avec des plantations pour rendre ce quartier agréable.

Pour valider les transactions, le Conseil Municipal doit valider 3 délibérations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde l’acquisition à l’amiable et la délégation à l’EPFL pour le portage foncier et financier**.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne une commission d’aménagement pour l’attribution des concessions du lotissement de 3 personnes : Véronique DULAU, Magali DE PONTE et Carole LABAT. Cette commission est présidée par M. le Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal lance la procédure de consultation pour l’attribution de la concession d’aménagement du lotissement route de Peyre dont il faudra trouver une appellation.

**4 -Adressage GPS**

Des audonnais ont fait remonter des problèmes de guidage GPS sur certaines routes de la commune. Ce problème est dû essentiellement à un problème de mise à jour du « numérues » mis en place depuis plusieurs années. Lorsque les voies ont été réurbanisées dans leurs dents creuses par exemple, des décalages ont été créés sans changement de numéro et la correspondance entre les numéros de voies et la géolocalisation est parfois erronée.

Une étude pourrait être faite par un bureau d’études de Toulouse (contacté par mail) pour un montant de 1 000€ (mission de base).

Monsieur le Maire a contacté dans un second temps les services de l’IGECOM 40 (qui s’occupe du cadastre, de l’urbanisme…) afin de savoir si ce problème pouvait entrer dans leur mission. Ils vont s’occuper de cette mission gratuitement car la commune est adhérente. Ils vont envoyer un dossier à compléter. Le travail consiste à vérifier les cartes de la commune pour mettre en corrélation les adresses théoriques et géographiques.

Monsieur le Maire demande à Valérie PINTO si elle veut se charger de ce travail. Acceptation de l’intéressée.

**5 - Retour sur RDV avec l’UTD 40**

* **Le virage du bourg RD7** (lieu-dit Parchet)

L’UTD 40 a été avertie des trous apparus dans le ravin et créés par les fortes pluies. L’UTD admet connaître le problème. Ce virage est surveillé très régulièrement. La chaussée est lézardée depuis quelques temps déjà.

* **Les trottoirs dans le bourg RD7**

Suite à la visite sur site, l’UTD 40 présentera une esquisse du projet en 2021. Après l’accord ou pas de la commune pour lancer les études en 2021/2022 qui pourront ensuite être réalisées en 2 tranches réparties sur 2 exercices et en co-maîtrise d’ouvrage avec l’UTD 40 afin d’en minimiser les coûts. Pendant ces travaux, l’UTD 40 en profitera pour refaire le revêtement de la RD7 (après les travaux d’enfouissement de la fibre). Montant estimatif entre 180 000 et 200 000€, sans la signalétique.

A ce moment-là, le remplacement des 2 dos d’âne (qui ne sont plus aux normes) sera à prévoir (exemple de Buglose pour un montant de 400 000€). Ce dossier sera débattu en temps voulu car il engage une somme importante .

**6 – Budget 2021**

Quelques chiffrages sont en cours, nous attendons la totalité des devis. Parmi ces offres, il faudra arbitrer et choisir les priorités et les reports en fonction des sommes à engager.

* **La réfection du séparateur de voies du plateau** : des entreprises de BTP ont été consultées pour enlever les pavés, gratter, bétonner ou poser de l’enrobé et pour finir poser une résine « en grain de riz » avec aspect pavés. Vu qu’il n’y aura plus de déchaussement possible, la route sera moins dangereuse.
* **Le chemin de Maurian**

Monsieur le maire s’était engagé lors du précèdent mandat à refaire l’entrée de ce chemin de servitude dès que toutes les maisons seraient implantées. Un décaissage et un revêtement en graves sont prévus (y compris devant chez Mr et Mme Lacaussague).

* **La côte de Lescoulier**

Monsieur le Maire a demandé un devis de réfection ou restauration avec toutes les options possibles sur une distance de 200 mètres. Plusieurs entreprises ont été contactées.

**Investissement pour 2021 :**

* 2ème phase de l’aire multisport : 32 000€
* La climatisation de la mairie, secrétariat et salle de réunion : 7 000€
* Echafaudage : 2 000€
* Signalétique et sécurisation : 2 500€

Suite aux remarques des riverains, il a été évoqué l’implantation de coussins berlinois sur la route de Menaout. Le maire a donc demandé un chiffrage dans ce sens sachant que tous les fournisseurs ont avoué que les coussins berlinois ont quand même une nuisance sonore qui n’est pas à négliger. D’autres idées sont émises pour éviter ces équipements : la création d’une zone 30 et la pose de panneaux voie sans issue sauf riverains pour limiter le trafic.

Il est aussi prévu de remplacer les 2 panneaux de direction Gouts-Mugron avec obligation pour les camions et poser un panneau céder le passage au lotissement du bourg (sortie du lotissement du carrefour). Les devis seront revus dans cette optique avec une solution plutôt par la signalétique.

* Armoires réfrigérées de 600 litres en inox (une positive et une négative) pour mettre au foyer communal : 1 200€ chacune.

Le maire ajoute que les choix seront faits lors d’une première réunion préparatoire du budget courant janvier ou début février. Le but sera de voter le budget courant mars 2021.

Dans les recettes, il restera à créditer :

* Des reliquats d’aide de la DETR et de la CCPT pour le plateau sportif.
* ANS (Agence Nationale du Sport) à la fin des travaux du city stade : 15 000€
* Fond de TVA : 5 000€
* FEC : 6 500€

**7 - Règlement tables et bancs**

Monsieur le Maire avait demandé que l’on réfléchisse sur le règlement des prêts des tables et des bancs. Il demande que soit rédigé dans les meilleurs délais un règlement de fonctionnement qui sera mis en place avec une fiche de prêt à remplir à chaque prêt. Le classeur doit rester au local des tables et bancs.

**8 – Poteau et miroir en face de l’église**

Monsieur le Maire demande que l’on redresse le poteau et que l’on nettoie le miroir pour une meilleure visibilité.

**Travaux en cours**

* Mr Fernandez va faire un double des clés du local des archives pour le donner aux personnes concernées. Le drapeau et l’échelle seront rangés dans ce local.
* Les décorations de Noël sur les candélabres devront être posées sous la prise et dans le bon sens.
* Tous les chemins caillouteux ont été comblés. Il faudra refaire un passage lorsque les terrains seront moins humides.
* La côte de « Lescoulier » est tassée suite aux nombreux passages pendant les inondations.
* Sur le chemin du « Brouchoc », il faudra combler le trou avec des tuiles.
* Des appliques ont été changées, coté parking à la maison des associations.
* Le spot qui donne sur l’aire de jeux des enfants ne fonctionne pas. Mr Fernandez doit vérifier les branchements.
* Le radiateur, dans les WC publics, est changé suite à des fuites d’eau.
* Les ampoules « halogènes » des spots du foyer communal vont être changées par des ampoules « led » afin des faire des économies.
* La taille des acacias a commencé à « Jeanboué ». Des piquets ont été faits pour planter le long de l’Adour si besoin.
* Un chêne, en travers du chemin, a été dégagé vers le lavoir de « Jeanboué ».
* Les arbres gênants (au-dessus de la route) ont commencé à être taillés vers « Lahaout », « Miquéou » et « Cauna ». La haie de Mr Suberchicot déborde sur la route. Un courrier va lui être envoyé afin qu’il la taille.
* Le merlon (digue) a assez bien résisté aux inondations avec une petite brèche toujours au bout, à la jonction où il avait déjà été réparé. Il faudra planter des piquets et mettre des croisements de bois pour casser le courant et re-solidifier la butte.
* Les spots sont installés sur le mur du hangar communal (pour éclairer le parking), sur la machine à pain, et au-dessus de la mairie.
* Mr Fernandez remercie toutes les personnes qui ont aidé à l’installation des décorations et guirlandes de Noël.
* Il reste à terminer le deuxième local de la salle de boxe.
* Le fossé (vers chez Mr Cazalis) le long de la RD sera à creuser par l’UTD. Nous allons attendre la fin des travaux d’enfouissement des réseaux électriques. La zone étant hors agglomération et le long de la RD10, elle relève de la compétence de l’UTD.
* Une grille sur la RD7 (en face de Mr Lacoste) est ensablée.
* Le programme de discage des peupliers (en plus du broyage et nettoyage des parcelles acquises en 2020) devra être rapidement préparé afin de faire la demande auprès de la commune de BEGAAR.

Les élections cantonales et régionales ont été décalées en Juin 2021. Il y aura 2 bureaux de vote en simultané. Une urne supplémentaire aux normes a été achetée. Elle a couté 200€ remboursée par les services de l’état. Il faudra prévoir l’achat identique d’isoloirs.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.